



REGLEMENT SPECIFIQUE COURS ENFANTS

SAISON 2024/2025

Animé par DAVID, le cours Enfants accueille un maximum de 14 à 15 enfants de 6 à 9 ans.

Ce cours a lieu le mercredi de 16h45 à 17h45 au COMPLEXE SPORTIF, 210 rue du Pied Griffier à CHAURAY pendant la période du 4/09/2024 au 25/06/2025. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Le tarif est de 150 € (licence FFEPGV de 22,20 € incluse) ; aides possibles : PASS'SPORT, chèques Culture Sport, Tickets Jeune Citoyen pour les inscriptions avant le 31 octobre.

Conditions de l'accueil : 5 mn avant, soit 16h40, et 5 mn après la séance, soit 17h50.

Article 1 La section Enfants de GV Super Forme accueille les enfants de 6 à 9 ans. Ses activités fonctionnent aux périodes, jours, heures et dans les lieux indiqués par écrit sur nos documents d'inscription.

Article 2 La Présidente de l'association est garante de l'emploi d'un encadrement qualifié, en possession des diplômes requis pour l'animation concernée. L'animateur est responsable de l'animation pédagogique.

Il est accompagné par une autre personne membre du Conseil d'Administration et licenciée FFEPGV, pour aider à la surveillance des enfants du moment de l'accueil au moment de la sortie.

Article 3 Chaque enfant doit être titulaire de la licence FFEPGV de l'année. La fiche d'inscription (et de décharge de responsabilité) remplie et signée par le responsable légal de l'enfant est conservée par l'association. Une copie en sera faite et remise à l'animateur.

Article 4 Les parents sont tenus d'indiquer sur la fiche d'inscription tous les éléments utiles pour un bon accueil de l'enfant : déplacement autonome ou non, personnes accompagnatrices, personnes à contacter en cas d'urgence. Ils peuvent transmettre des informations complémentaires s'il y a lieu (maladies infectieuses ou chroniques, allergies, handicaps...). Ils s'engagent à communiquer immédiatement toutes modifications pouvant survenir au cours de l'année.

Article 5 La section est responsable de l'enfant à compter de l'heure d'accueil jusqu'à l'heure de sortie notifiées sur la fiche d'inscription, et le départ effectif de l'enfant de la structure. Il est recommandé aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle et de le(s) récupérer au même endroit à la fin de la séance.

Article 6 Les responsables de la section, lors de la sortie, s'engagent à assurer le départ des enfants regagnant seuls leur domicile à l'horaire notifié, et ne remettre les autres enfants qu'aux seules personnes mentionnées sur la fiche d'inscription.

Article 7 Tout enfant non repris en charge par les parents à l'horaire notifié, reste sous la responsabilité de l'association. Celle-ci pourra, pour se dégager de cette responsabilité et assurer la sécurité de l'enfant, faire appel à la mairie ou à la gendarmerie de la commune qui assureront la prise en charge de l'enfant.

Article 8 L'association informera les parents d'évènements demandant une attention particulière : retards systématiques ; non présence sans justification ; malaises, chutes pendant la séance.

Article 9 L'association est garante de l'accueil des enfants dans les lieux et conditions indiquées sur la fiche d'inscription. Les parents sont avertis de toutes modifications au fonctionnement habituel. En cas d'annulation de dernière minute, l'association accueillera l'enfant et assurera sa garde dans le cadre des horaires prévus.

Article 10 Pour les nouveaux adhérents, si l'activité proposée ne convient pas, la famille devra en informer l'association dans les 3 jours qui suivent les 2 cours d'essai, afin que la totalité des pièces du dossier ainsi que le paiement soient restitués ou détruits. Passé ce délai, le dossier sera considéré comme validé, et le règlement sera encaissé.

Animateur : 06 89 18 37 10 - **Présidente** : 07 83 26 59 33 - **Membre du Bureau responsable de la section** : 06 84 27 61 88
gymchauray79@gmail.com